Annual Report 1984-1985

LOTTERIES COMMISSION

NEW BRUNSWICK

86-04334/

HONOURABLE J. B. M. BAXTER, Q.C.
CHAIRMAN
LOTTERIES COMMISSION OF
NEW BRUNSWICK

The Honourable J. B. M. Baxter, Q.C.
Minister of Finance
Province of New Brunswick

We are pleased to submit to you the nineth Annual Report of the Lotteries Commission of New Brunswick. This report deals with the operations of the Lotteries Commission of New Brunswick for the fiscal year 1984-85.

Atlantic Lottery Corporation products have shown another year of growing popularity, evidenced by very strong growth in sales and profits. The higher sales growth derives mainly from newer games recently introduced.

SIGNED:

Ian D. MacBain

Commissioner

Normand Martin

Commissioner

THE LOTTERIES COMMISSION OF NEW BRUNSWICK

The three member Commission is chaired by the Minister of Finance, the Honourable John B. M. Baxter Q.C., Mr. Ian D. MacBain, Deputy Minister of Finance and Mr. Normand Martin, Deputy Minister of Education, were Commissioners again in 1984-85.

The Commission has two broad areas of responsibility. It develops Provincial lottery policy and represents Provincial interests in the lottery field, particularly as it relates to government operated lotteries. The Commission is also responsible for the administration of the licensing system for all privately operated gaming activities such as raffles and bingos.

The New Brunswick government does not directly operate lotteries but is a shareholder in the Atlantic Lottery Corporation (A.L.C) and in the Interprovincial Lottery Corporation (I.L.C.). The Atlantic Lottery Corporation is a jointly owned Crown Corporation of the four Atlantic Provinces. It offers the regional games; the "A-Plus", "Loto 50" and the "Instant Games". The A.L.C. also handles and markets the products of the Interprovincial Lottery Corporation. The I.L.C. is a Crown Corporation jointly owned by the ten Canadian Provinces. In 1984-85, its three products were; "The Provincial", the "Super Loto" and "Loto 6/49" - all nationwide lottery games.

Mr. MacBain and Mr. Martin represented the Province on the Board of Directors of the Atlantic Lottery Corporation. Mr. Martin represented the Province on the Board of the Interprovincial Lottery Corporation.

The newer games, "The 6/49" and "Instant" games were the main source of this year's growth. Their popularity has shown a very steady increase and they are expected to display the same trends in the ensuing year. The older games; "A-Plus", "Loto 50", "Super Loto" and "The Provincial" continued to be a strong presence, accounting for 46% of total sales.

New Lottery licensing regulations became fully operational in June of 1984. These regulations govern the licensing of all bingos, raffles, etc. in the Province. The regulations were designed, in part, to ensure that the money raised from these sources is used for community non-profit benefit and to ensure that the public is treated honestly and fairly.

The Commission issued a total of 872 licences and permits in 1984-85. The licence fee of ten dollars, introduced in June, yielded $6,930.

FINANCIAL RESULTS

The profit share that the Commission receives from the Atlantic Lottery Corporation is directly proportional to ticket sales in this Province. This money is not earmarked for special use. Lottery revenues are treated like other revenues to the Province by being immediately credited to the Consolidated Revenue Fund.

New Brunswick's share of the 1984-85 net profits of the Atlantic Lottery Corporation was $13,967,833. This was an increase of 21.4% over the previous year. New Brunswick earned 33.7% of total Atlantic Lottery Corporation profits, a small decrease from the share of the previous year.

Total ticket sales in New Brunswick were $45.54 million. The A-Plus game accounted for 21.8% of total New Brunswick sales in 1984-85. The Provincial game accounted for 8.2%; the Super Loto game, 6.7%; the Loto 50 game, 8.9%; the 6/49 game, 28.6%; and the Instant game, 25.8%.

LOTTERIES COMMISSION
OF NEW BRUNSWICK

FINANCIAL STATEMENTS
31 MARCH 1985

AUDITOR'S REPORT

To the Members of the
Lotteries Commission of New Brunswick

I have examined the balance sheet of the Lotteries Commission of New Brunswick as at 31 March 1985 and the statements of income and account with the Province of New Brunswick for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission as at 31 March 1985 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 1 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

J. S. Astle, F.C.A.
Auditor General

Fredericton, N.B.
30 September 1985

LOTTERIES COMMISSION OF NEW BRUNSWICK
BALANCE SHEET
31 MARCH 1985

ASSETS	1985	1984
Current assets		
Due from Atlantic Lottery Corporation Inc.	$1,382,018	$1,675,170
Other assets		
Funds held by Atlantic Lottery Corporation Inc. re acquisition of fixed assets	214,616	223,191
Investment in share capital of Atlantic Lottery Corporation Inc.	100	100
Investment in share capital of Interprovincial Lottery Corporation	1	1
	214,717	223,292
	$1,596,735	$1,898,462
LIABILITIES AND CONTRIBUTED SURPLUS		
Current liabilities		
Due to Province of New Brunswick	$1,382,018	$1,675,170
Long-term liabilities		
Due to Province of New Brunswick	214,616	223,191
Contributed surplus (Note 2)	101	101
	$1,596,735	$1,898,462

Approved by the Commission

..... Chairman

..... Member

LOTTERIES COMMISSION OF NEW BRUNSWICK
STATEMENT OF INCOME
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 1985

	1985	1984
Income		
Share of net profit of Atlantic Lottery Corporation Inc. - transferred to the account with the Province of New Brunswick	$13,967,833	$11,508,324

LOTTERIES COMMISSION OF NEW BRUNSWICK
STATEMENT OF ACCOUNT WITH THE
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 1985

	1985	1984
Current liability		
Balance, beginning of year	$ 1,675,170	$ 745,565
Income for the year	13,967,833	$ 11,508,324
Decrease (increase) in long-term liability in the year	8,575	10,084
Funds available to Province of New Brunswick	15,651,578	12,263,973
Less remittances during the year	14,269,560	10,588,803
Balance, end of year	$ 1,382,018	$ 1,675,170
Long-term liability		
Balance, beginning of year	$ 223,191	$ 233,275
Less decrease in long-term liability in the year	8,575	10,084
Balance, end of year	$ 214,616	$ 223,191

LOTTERIES COMMISSION OF NEW BRUNSWICK
NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
31 MARCH 1985

1. Summary of significant accounting policies

a) Accrual basis

The financial statements are prepared using the accrual basis of accounting whereby revenues and expenditures are allocated to the year in which they are earned or incurred irrespective of the date on which the related cash transactions are effected.

b) Investments

The New Brunswick government operates no lotteries but the Province is a shareholder in Atlantic Lottery Corporation Inc. and in the Interprovincial Lottery Corporation (I.L.C.). Atlantic Lottery Corporation Inc. is a jointly-owned Crown Corporation of the four Atlantic provinces. It offers the weekly regional games "A-Plus" and "Loto-50", as well as the "instant" game introduced during the year ended 31 March 1984. Atlantic Lottery Corporation Inc. also markets and handles regionally the products of the Interprovincial Lottery Corporation. The I.L.C. is a Crown Corporation jointly owned by the ten Canadian provinces. In the year ended 31 March 1985 its three products were "The Provincial", "Super Loto" and "Lotto 6/49", all national lottery games.

The investments in Atlantic Lottery Corporation Inc. and Interprovincial Lottery Corporation are carried at cost. Net profits of these corporations are distributed annually to the shareholders.

2. Contributed surplus

This amount represents funds paid by the Province of New Brunswick on behalf of the Lotteries Commission of New Brunswick to Atlantic Lottery Corporation Inc. and the Interprovincial Lottery Corporation in exchange for share capital.

THE LOTTERY DOLLAR

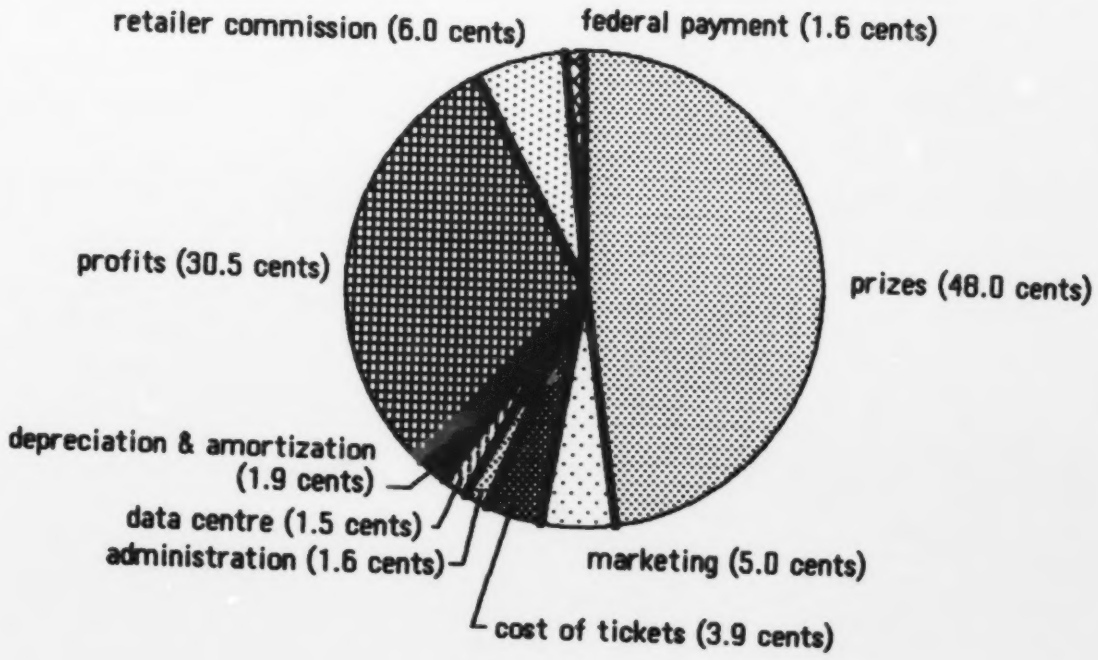

Rapport Annuel **1984-1985**

COMMISSION DES LOTERIES

NOUVEAU-BRUNSWICK

L'HONORABLE J.B.M. BAXTER, C.R.
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'honorable J.B.M. Baxter, c.r.
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

Nous avons l'honneur de vous présenter le neuvième rapport annuel de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice 1984-1985.

La popularité des produits de la Société des loteries de l'Atlantique s'est accrue pendant une autre année, comme l'à démontré la forte croissance du chiffre d'affaires et des bénéfices. La croissance plus élevée du chiffre d'affaires est attribuable principalement à l'introduction récente de nouveaux jeux.

Ian D. MacBain

Commissaire

Normand Martin

Commissaire

LA COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

C'est le ministre des Finances, l'honorable John B. M. Baxter, qui est président de la Commission, composée de trois membres. Le sous-ministre des Finances, M. Ian D. MacBain, et le sous-ministre de l'Éducation, M. Normand Martin, ont de nouveau exercé les fonctions de commissaire en 1984-1985.

La Commission est chargée de deux grands domaines. D'une part, elle définit la ligne de conduite de la province en ce qui concerne les loteries et représente les intérêts de cette dernière en la matière, surtout en ce qui a trait aux loteries exploitées par l'État. D'autre part, la Commission est chargée de la réglementation de tous les jeux de hasard privés, comme les bingos et les tombolas.

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loterie, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique et de la Société des loteries interprovinciales (S.L.I.). La Société des loteries de l'Atlantique est une société de la Couronne qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique. Elle offre dans la région la A-Plus, la Loto 50 et les jeux instantanés. De plus, elle s'occupe et assure la commercialisation des jeux de la Société des loteries interprovinciales (S.L.I.). Cette dernière est une société de la Couronne qui appartient conjointement aux dix provinces. En 1984-1985, elle a exploité trois jeux à l'échelle nationale, soit le Provincial, la Super-Loto et la Lotto 6/49.

MM. MacBain et Martin ont encore une fois cette année représenté la province au conseil d'administration de la Société des loteries de l'Atlantique. M. Martin a aussi siégé au conseil d'administration de la Société des loteries interprovinciales comme représentant de la province.

Les jeux plus récents, à savoir la Lotto 6/49 et les jeux instantanés, ont constitué la principale source de croissance cette année. Leur popularité n'a pas cessé d'augmenter et l'on s'attend à ce que les mêmes tendances se poursuivent l'année prochaine. Les jeux plus anciens, soit la A-Plus, la Loto 50, la Super-Loto et le Provincial, sont demeurés populaires et représentent 46 pour 100 du chiffre d'affaires total.

De nouvelles lignes directrices sur la réglementation des bingos, des tombolas et des autres jeux de hasard sont entrées en vigueur dans la province en juin 1984. Ces lignes directrices visent, en partie, à assurer que les fonds provenant de telles sources soient utilisés à des fins communautaires sans but lucratif et à veiller à ce que le public soit traité honnêtement et équitablement.

En 1984-1985, la Commission a délivré au total 872 licences et permis. Le coût de 10$ chacun, imposé depuis juin, a permis de recueillir 6 930$.

RÉSULTATS FINANCIERS

La part des bénéfices que la Commission reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique est directement proportionnelle aux ventes de billets réalisées dans la province. L'argent ainsi touché n'est pas attribué à des fins spéciales mais est plutôt versé immédiatement au Fonds consolidé, comme toutes les autres recettes de la province.

La part provinciale des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique s'élevait à 13 976 833$ pour l'année 1984-1985, ce qui représente une augmentation de 21,4 pour 100 par rapport à l'année précédente. Le Nouveau-Brunswick a reçu 33,7 pour 100 du total des bénéfices de cette société, soit une légère réduction comparativement à la part des bénéfices touchés l'année précédente.

Au total, les ventes de billets réalisées au Nouveau-Brunswick ont atteint 45,54 millions de dollars. Le jeu A-Plus a généré 21,8 pour 100 de cette somme en 1984-1985; le Provincial, 8,2 pour cent; la Super Loto, 6,7 pour 100; la Loto 50, 8,9 pour 100; le 6/49, 28,6 pour 100 et les jeux instantanés, 25,8 pour 100.

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1985

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1985, ainsi que l'état des résultats et l'état du compte avec la province du Nouveau-Brunswick pour l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1985, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'année terminée à cette date, selon les principes comptables énoncés dans les notes afférentes aux états financiers et appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général,
J. S. Astle, C.A.

Fredericton (N.-B.)
le 30 septembre 1985

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1985

ACTIF	1985	1984
Actif à court terme		
À recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	1 382 018$	1 675 170$
Autres éléments d'actif		
Fonds détenus par la Société des loteries de l'Atlantique-acquisition d'immobilisations	214 616	223 191
Participation dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Participation dans la Société des loteries interprovinciales	1	1
	214 717	223 292
	1 596 735 $	1 898 462 $

PASSIF ET SURPLUS D'APPORT		
Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick	1 382 0180$	1 675 170$
Passif à long terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick	214 616	223 191
Surplus d'apport (Note 2)	101	101
	1 596 735$	1 898 462$

Approuvé par la Commission

..... Président

..... Membre

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1985

	1985	1984
Recettes		
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. versée au compte de la province du Nouveau-Brunswick	13 967 833$	11 508 324$

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DU COMPTE AVEC LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1985

	1985	1984
Passif à court terme		
Solde au début de l'année	1 675 170 $	745 565 $
Recettes		
Diminution du passif à long terme	13 967 833	11 508 324
	8 575	10 084
Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick	15 651 578	12 263 973
Moins les paiements effectués au cours de l'année	14 269 560	10 588 803
Solde à la fin de l'année	1 382 018$	1 675 170$
Passif à long terme		
Solde au début de l'année	223 191 $	223 275 $
Moins la diminution du passif à long terme	8 575	10 084
Solde à la fin de l'année	214 616 $	223 191 $

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1985

1. Résumé des principaux principes comptables

a) Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont préparés en utilisant la méthode de comptabilité d'exercice, qui consiste à imputer les recettes et les dépenses aux comptes de l'année où elles ont été gagnées (dans le cas d'une recette) ou engagées (dans le cas d'une dépense), sans considération du moment où les opérations d'encaissement ou de décaissement sont effectuées.

b) Participation

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loterie, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique et de la Société des loteries interprovinciales (S.L.I.). La Société des loteries de l'Atlantique est une société de la Couronne qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique. Elle offre dans la région les jeux hebdomadaires "A-Plus" et "Loto 50", ainsi que les jeux instantanés introduits au cours de l'année terminée le 31 mars 1984. De plus, elle s'occupe et assure la commercialisation, dans la région, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société de la Couronne qui appartient conjointement aux dix provinces canadiennes. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1985, la Société a exploité trois jeux à l'échelle nationale, soit le "Provincial", la "Super-Loto" et la "Lotto 6/49".

La participation dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et la Société des loteries interprovinciales est comptabilisée au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

2. Surplus d'apport

Ce montant représente les sommes que verse la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital-actions.
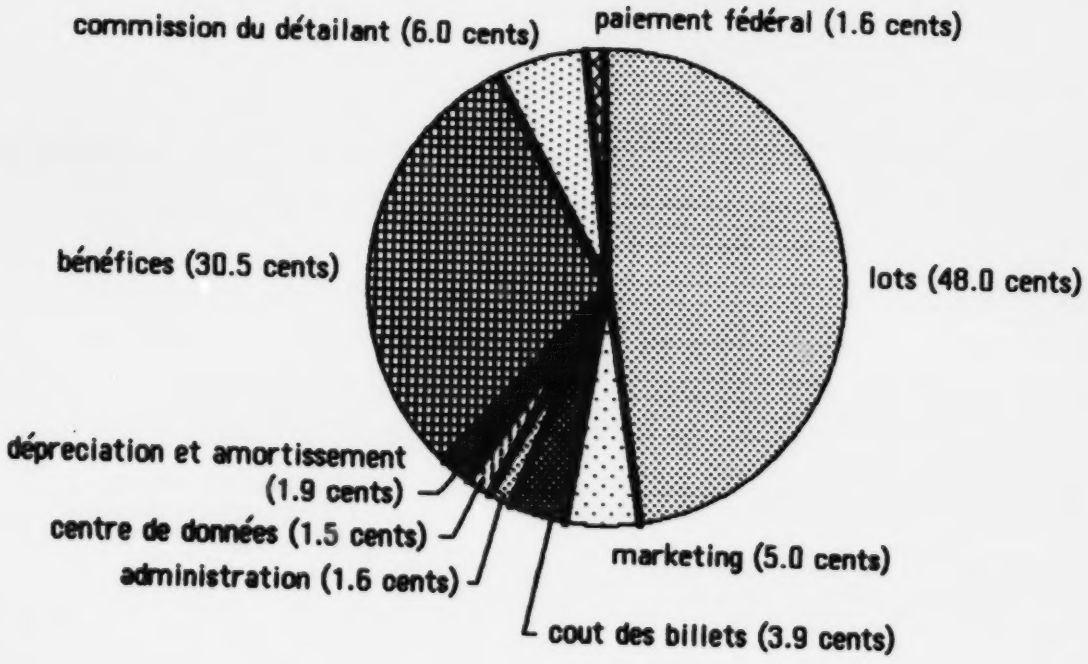
L'ARGENT DE LA LOTERIE